



# le bulletin forestier

3500, 6e Avenue Ouest, Ville de Saint-Georges, Beauce (Québec) G5Y 3Y9 – Téléphone: 418 228-5110 ou 1-800-366-5110 — Télécopieur: 418 228-5800

## 105 \$ la corde: la crise frappe aussi la pitoune de 4 pieds

La pitoune de 4 pieds à 105 \$ la corde, en baisse de 15 \$ sur le prix payé l'an dernier, ça ne laisse aucun doute sur la situation : la double crise forestière et économique qui sévit depuis la fin de 2007 a fini par rattraper les producteurs de sapin-épinette de la Beauce.

par Simon Rodrigue, ing. f.

Jusqu'à la fin de 2009, l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce avait réussi à maintenir la pitoune autour de 120 \$-127 \$ la corde, un prix très compétitif par rapport au bois de sciage. Pas étonnant que les demandes de quotas de bois à pâte aient grimpé à 5 000. Mais avec la perte du marché d'AbitibiBowater, sous la protection de la Loi sur les faillites, les producteurs de sapin-épinette de 4 pieds de la Beauce se sont retrouvés avec un seul acheteur québécois : Kruger, qui fait face à des conditions de marché très difficiles. Car la crise frappe aussi durement l'industrie papetière que les scieries.

L'industrie cherche donc par tous les moyens à diminuer ses coûts. Le gouvernement a consenti des baisses importantes des droits de coupe en forêt publique, rendant ce bois moins cher que le bois de la forêt privée. Même si l'Association s'élève contre cette pratique, elle n'avait d'autre choix que de réajuster son prix à la baisse pour Kruger et son acheteur américain, obtenant en contrepartie de livrer plus de bois en 2010 par rapport à l'an dernier.

Tel qu'annoncé dans le Bulletin forestier de septembre 2009, une diminution de 10 % du prix à l'usine a donc été consentie pour une grande partie des volumes livrés. Ce rabais du prix à l'usine se tra-



duit par la baisse de 15 \$ la corde du prix aux producteurs. Ce prix provisoire de 105 \$ la corde est fixé au début de l'année et s'applique aux livraisons de bois à compter du 2 janvier.

Le prix final de 2009 sera connu dans quelques semaines, mais pour le sapin-épinette, il est certain qu'il n'y aura pas d'ajustement, compte tenu que la baisse de prix à l'usine a pris effet dès septembre 2009. Car l'Association devra piger dans les surplus accumulés pour compenser la perte occasionnée pour maintenir à

120 \$ la corde le bois livré entre septembre et la fin de 2009.

Dans une période aussi difficile, l'objectif de l'Association est d'abord de conserver ses marchés. Une baisse de prix ne fait jamais l'affaire de personne, mais les producteurs peuvent au moins réaliser un minimum d'activités dans leurs boisés. Les producteurs, les travailleurs et nos acheteurs sont tous en mode survie et, malheureusement, nous ne prévoyons pas une véritable embellie en 2010. Il faudra attendre à 2011 pour

sentir les effets d'une lente reprise.

### Baisse plus lente que dans le sciage

Le prix du sapin-épinette vient de prendre une fouille, à 105 \$ la corde. Mais on constate que la baisse du prix du bois à pâte est moindre et a été plus lente à survenir que la chute des prix du bois de sciage.

Les prix du bois de sciage sont en baisse continue depuis avril 2006. Au pic de sa valeur, le 8 pieds se vendait 325 \$ la corde au chemin, et le 12 pieds à 470 \$ du mille pieds. Aujourd'hui, ils se vendent respectivement à 240 \$ et à 320 \$. Ce sont des baisses de 25 % à 30 %.

Pour la pitoune de 4 pieds, le prix est resté à 127 \$ jusqu'en 2008. Puis il est passé à 120 \$ en 2009, et à 105 \$ en 2010, en baisse de 17 %. La baisse est donc arrivée plus tard et a été moins grande que dans le sciage.

### Inventaires de sapin-épinette: du bois jusqu'en juillet

L'inventaire de sapin-épinette au 31 décembre 2009 s'établit à 18 900 cordes, en dépassement par rapport aux 18 000 cordes anticipées. Il faudra plusieurs mois pour écouler cet inventaire, probablement jusqu'en juillet.

Toutefois, contrairement au bois coupé au printemps durant la sève, ce bois pourra se conserver assez bien jusqu'à sa livraison. Si jamais les livraisons ne vont pas au rythme prévu, nous pourrions émettre des directives de conservation supplémentaires.

sapin-épinette devraient être complétées un peu après le dégel, dépendant de la facilité d'accès aux empilements.

Les inventaires se montent à 270 voyages pour le bois destiné à Windsor, et à un peu plus de 70 voyages pour le bois en longueur. Les livraisons pour les essences autres que le

### Les dépassements de contingents seront pénalisés

Certains producteurs produisent au-delà de leur contingent et mettent ainsi du bois en marché sans avoir les quotas nécessaires. Cette façon de faire est inéquitable envers les producteurs qui suivent les règlements.

Dorénavant, toutes les livraisons sans contingent ou qui excèdent le contingent alloué seront pénalisées d'un montant de 20 \$ du mètre cube apparent, ou 72,49 \$ la corde, tel que prévu au Règlement sur les contingents du bois des producteurs de la Beauce.

La situation de la mise en marché actuelle est extrêmement difficile et l'Association ne peut permettre que des producteurs fassent fi des règles au détriment de l'ensemble des producteurs.

### Prix provisoires 2010

Sapin-épinette	105,00 \$ / corde
Tremble-peuplier 4' et 8' – Domtar	26,50 \$ / TIV
Bois franc 8' – Domtar	32,25 \$ / TIV
Résineux-Tremble-Peuplier (Tafisa)	29,00 \$/TIV
Feuillus mélangés – 12 pieds et plus (SAPPI)	29,00 \$/TIV

TIV = Tonne impériale verte (2000 lb)

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40052058.



AMÉNAGEMENT AMÉNAGEMENT AMÉNAGEMENT AMÉNAGEMENT AMÉNAGEMENT AMÉNAGEMENT

# Il faut modifier nos pratiques d'entailage

Étant donné la faible croissance actuelle de nos érables, il serait justifié de modifier nos pratiques d'entailage afin de préserver le potentiel des érablières à moyen et long terme et d'en tirer la productivité maximale.

par Michel Cloutier, ing.f.

Dans un rapport de recherche parrainé par le centre Acer, Monsieur Yvon Grenier ing. f. et M. Sc. confirme que « les normes actuelles d'entailage ne permettent pas de supporter une production acéricole optimale ». En d'autres mots, un propriétaire qui entaille selon les normes actuelles, sur une longue période, n'obtiendra pas le meilleur du potentiel de son érablière.

mieux répartir les entailles sur le tronc. La croissance moyenne des arbres était supérieure à aujourd'hui pour différentes raisons. Possiblement que les pluies acides n'avaient pas encore affecté la croissance de nos érables et qu'à l'époque, à cause du besoin de bois de cabane, plus d'arbres étaient coupés favorisant du même coup la croissance des érables dégagés.

Les normes actuelles d'entailage existent depuis plus de 30 ans, alors que l'exploitation de l'érablière se faisait à la chaudière. On pouvait ainsi

On connaissait peu les effets du *compartimentage*. Ce mécanisme de défense naturel de l'érable se produit lorsqu'il subit une blessure, telle une



De plus en plus, on suggère d'utiliser des chutes de 30 pouces plutôt que 24.

## Nouveau régime forestier Peu d'impact en Beauce

par Michel Roy

Le Projet de loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier québécois aura, finalement, peu d'impact sur la forêt privée beauceronne, sinon qu'il précise davantage le caractère prioritaire de la forêt privée dans l'approvisionnement des usines.



Cette disposition, connue comme la *résidualité des bois de la forêt publique*, est inscrite dans le nouveau projet de loi 57, dont l'étude article par article, commencée le 12 janvier, devrait se terminer en février. L'objectif est de le déposer à l'Assemblée nationale pour sa sanction finale à l'hiver 2010. Son entrée en vigueur est prévue en 2013.

Concernant la résidualité, la ministre Nathalie Normandeau a accueilli une demande de la Fédération des producteurs de bois du Québec, d'instaurer un mécanisme de consultation des syndicats de producteurs de bois avant d'attribuer aux usines leurs garanties d'approvisionnement. La Fédération aurait souhaité toutefois que la ministre aille plus loin encore en prévoyant un mécanisme de révision annuelle de ces garanties d'approvisionnement d'une durée de cinq ans.

Le projet de loi prévoit la mise en place d'un Bureau

de mise en marché des bois. Une partie des volumes offerts à l'industrie sera réservée pour vente à l'enchère par le Bureau, cela afin d'établir un prix de référence pour le bois de la forêt publique (qui influencera nécessairement le prix du bois de la forêt privée). La ministre n'a pas voulu exclure le bois de la forêt privée de la vente aux enchères par le Bureau de mise en marché des bois. Toutefois, elle a exclu de la vente aux enchères les bois visés par les plans conjoints, sauf si un syndicat de producteurs de bois en fait la demande.

Comme aucune des entreprises de transformation du bois en Beauce ne bénéficie d'une garantie d'approvisionnement en forêt publique, elles doivent acheter tout leur bois en forêt privée. Alors le libre marché que cherche à établir le gouvernement avec son Bureau de la mise en marché et ses ventes à l'encan, il existe depuis toujours en Beauce.

entaille. Il consiste à boucher les vaisseaux qui transportent l'eau dans le tronc produisant ainsi du bois coloré. Dans ce bois, l'eau ne circule plus d'où une diminution des possibilités d'entailage. L'utilisation de produits dans l'entaille et le *désentailage* tardif augmentent la zone de compartimentage. Le *surentailage* et l'exploitation combinée automne/printemps augmentent également la quantité de bois compartimenté.

Aujourd'hui, l'exploitation des érablières avec de la tubulure diminue les possibilités de localisation des entailles sur l'érable. La hauteur sur l'arbre est souvent fixe et les chutes sont parfois trop courtes pour exploiter tout le tour de l'érable. De nombreuses entailles se retrouvent ainsi dans du bois compartimenté,

à écoulement zéro. La rentabilité à l'entaille en souffre.

Les pluies acides et le manque d'aménagement ralentissent la croissance en diamètre des érables d'où une diminution de bois blanc productif pour l'écoulement de la sève. Des statistiques nous montrent que l'accroissement en diamètre a diminué de plus de 30 % depuis 1975 dans notre région.

### Normes à redéfinir

Que devons-nous conclure pour le type de norme que nous devrions adopter au Québec? Idéalement, on doit tenir compte de la faible croissance de nos érables et adapter l'entailage en conséquence. L'aménagement et la fertilisation vont assurément augmenter la croissance pour atteindre plus rapidement un diamètre acceptable d'entailage. En at-

tendant, il serait sage, pour les érables de 8 à 10 pouces de diamètre d'arrêter l'entailage, ou à tout le moins, de diminuer les blessures causées à ces érables en les entaillant aux 2 ou 3 ans afin de laisser le temps de fabriquer du bois sain. Pour la deuxième entaille, il faut également attendre que l'érable atteigne un diamètre acceptable. Dans plusieurs états américains, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, on recommande la première entaille à 10 pouces (25 cm) de diamètre et 15 à 20 pouces pour la deuxième.

Quant à la troisième entaille, elle n'ajoute pratiquement pas de sirop additionnel et crée par conséquent une blessure inutile, comme l'a démontré monsieur Yvon Grenier dans sa recherche.

## Assemblée générale annuelle 2010 Mise en candidature des administrateurs

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) publie la marche à suivre pour les propriétaires de boisés qui souhaitent faire partie du conseil d'administration. Les procédures sont conformes aux règles de régie interne relatives à l'élection des administrateurs.

Le conseil d'administration de l'Association compte douze administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Chaque année, quatre postes deviennent vacants et les membres doivent procéder à des élections. La procédure indique que les mises en candidatures doivent être faites au plus tard le 45<sup>e</sup> jour précédant l'assemblée générale annuelle. Celle-ci aura lieu le dimanche 25 avril 2010, à Saint-Joseph.

Rappelons que seuls les membres de l'APBB peuvent être mis en nomination. Un bulletin de mise en candidature doit être signé par au moins trois membres en règle au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et provenant du même secteur que la personne mise en candidature.

Les secteurs où les sièges d'administrateur deviennent vacants en 2010, avec le nom de l'administrateur sortant :

L'Association fera parvenir, sur demande, des bulletins de mise en candidature aux membres intéressés. **Les bulletins de mise en candidature doi-**

**Secteur n° 4 :**  
**Réjean Lacasse**  
Sainte-Rose,  
Sainte-Justine, Saint-Luc-de-Bellechasse  
Saint-Cyprien,  
Lac-Etchemin,  
Saint-Louis-de-Gonzague

**Secteur n° 5 :**  
**Jean-Luc Doyon**  
Saint-Georges,  
Saint-Jean-de-la-Lande,  
Saint-Philibert,  
Saint-Benoît,  
Notre-Dame-des-Pins

**vent nous parvenir au plus tard le 11 mars 2010 à 16 h et être adressés au secrétaire de l'APBB :**

M. Raymond Racine  
Association des propriétaires de boisés de la Beauce  
3500, 6<sup>e</sup> Avenue  
Saint-Georges Qc G5Y 3Y9

**Secteur n° 7 :**  
**Marc-Yvon Poulin**  
Saint-Éphrem,  
Saint-Victor,  
Beauceville,  
Saint-Simon,  
Saint-Alfred

**Secteur n° 10 :**  
**Michel Pigeon**  
Saint-Joseph,  
Saint-Jules,  
Saint-Odilon,  
Saints-Anges.

# Deux grosses commandes en lien avec la certification

**L'Association doit réaliser l'inventaire des forêts à haute valeur de conservation et la mosaïque forestière du territoire du Plan conjoint. Ces deux outils, qui encadreront les efforts d'aménagement des propriétaires de boisés certifiés, sont une condition requise à l'obtention du certificat FSC.**

par Michel Roy

C'est le point saillant du rapport de pré-audit réalisé cet automne par Smartwood pour FSC Canada, qui a été remis à l'Association en décembre dernier. C'était la première étape

en vue d'obtenir le certificat FSC pour les boisés privés de la Beauce, d'ici la fin de 2010. La seconde étape, soit la demande d'audit, aura lieu en juin prochain.

Smartwood a passé en revue le programme de certification de l'Association, pour s'assurer qu'il respecte les exigences de la norme FSC en forêt privée. La plupart des écarts relevés par l'auditeur sont mineurs.

Les rapports cités plus haut devraient être complétés en mai prochain. L'inventaire des forêts à haute valeur de conservation a pour but

d'identifier les forêts qui abritent les espèces animales et végétales rares ou menacées, de façon à maintenir la biodiversité. La mosaïque forestière doit établir ce qu'était la forêt régionale avant que l'homme n'intervienne par ses activités. Ce portrait guidera les stratégies d'aménagement forestier, de façon à tendre, au fil des années et des interventions, vers la reconstitution de cette forêt initiale. L'Association devra par ailleurs vérifier les attentes des Premières Nations vis-à-vis la protection de certains sites culturels ou sacrés à préserver.

but puisque l'objectif initial de recrutement était de 100 propriétaires pour la première année. Ce nombre devra croître rapidement pour permettre à l'Association de répondre aux demandes du marché pour du bois certifié, dès que la reprise se pointera.

C'est pourquoi l'Association invite les propriétaires de boisés à s'informer sur la certification. Une brochure a été réalisée, qui explique l'essentiel de ce qu'il faut savoir. Sur demande, nous l'expédions par la poste avec deux copies de la formule d'inscription. Ces deux formules doivent être retournées à l'Association pour l'acceptation finale.

La procédure d'inscription est simple et gratuite. Pour en savoir plus, communiquez avec l'Association.

## Recrutement

L'Association a reçu jusqu'à présent plus de 300 inscriptions de propriétaires à son programme de certification, pour environ 12 000 hectares certifiés. C'est un très bon dé-

## Transport :

# Gel des taux pour 2008

**Dans sa décision du 8 janvier 2010, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a décrété le gel des taux de transport de bois à pâte de 2008 à ce qu'ils étaient en 2007.**

par Michel Roy

La décision 9316 de la Régie fait suite à l'arbitrage de la Convention de transport du bois qui avait été demandé par l'Association des transporteurs de bois de Québec-Sud, insatisfaite des offres de l'Association des propriétaires de boisés pour les taux de transport de 2008.

L'Association des propriétaires de boisés.

## Voyages refusés

La Régie a tout de même décrété une modification souhaitée par les transporteurs pour les voyages refusés. Dans le doute que le chargement complet soit refusé par l'acheteur, le transporteur pourra faire signer au producteur une formule par laquelle celui-ci s'engage à l'avance à payer les frais de transport du voyage refusé.

D'autre part, pour régler la trop grande tolérance des transporteurs sur les dépassements de quota par un producteur, la Régie a décrété que la tolérance maximale ne devra pas dépasser 15 % du volume (avec un maximum de 18 mètres cubes apparents ou 11 tonnes impériales vertes pour chacune des essences).

À défaut de faire signer un tel formulaire par le producteur, l'Association continuera de payer au transporteur 55 % du taux de transport en vigueur pour les voyages refusés à l'usine.

La pénalité imposée au transporteur passe de 1,38 \$ à 3,00 \$ le mètre cube apparent, quand il fait défaut de se conformer à l'une ou plusieurs des clauses du contrat avec

L'Association et les transporteurs devront maintenant s'entendre sur les conditions pour 2009 et 2010.

## Des formations sur mesure pour vous!

Année après année, nous recevons un millier d'inscriptions de propriétaires de boisés à l'une ou l'autre des formations que nous leur offrons. Toujours à l'affût de leurs besoins, l'Association des propriétaires de boisés met constamment à jour ses formations et en propose régulièrement des nouvelles, de sorte que le panier de cours en compte désormais une vingtaine.



Ces formations de courte durée varient d'une demi-journée à une journée et demie. Elles sont faites sur mesure pour les propriétaires de boisés. Elles l'accompagnent tout au long de son parcours, à commencer par l'*Introduction à la gestion du boisé* pour qui songe ou vient d'acheter son premier lot boisé.

Enfin, le propriétaire d'une érablière bénéficie d'un panier de formations spécifiques à ses besoins. Juste avant le retour de la saison des sucres, nous lui proposons *Installation de la tubulure*. L'objectif de ce cours est de lui permettre d'acheter et d'installer lui-même sa tubulure. Même s'il préfère confier la tâche à un tiers, le cours lui sera aussi d'une grande utilité puisqu'il en fera un acheteur averti qui ne se laissera pas passer n'importe quoi.



Chacune des notions abordées brièvement dans le cours d'introduction est développée dans d'autres cours. C'est le cas du cours *Rentabilité d'un boisé*, qui guide le propriétaire dans sa réflexion sur les moyens d'actualiser le potentiel économique de son boisé.

Alors inscrivez-vous dès aujourd'hui. Répondre à vos besoins, c'est la raison d'être de votre Association des propriétaires de boisés de la Beauce.



Et il y a tous ces cours qui répondent aux besoins pratiques des producteurs en matière de sécurité, tels *Affûtage et entretien de la scie mécanique* et *Abattage directionnel*. Deux « gros vendeurs » comme on dit.

**Michel Roy**  
Directeur des communications,  
Formation-Information.

## COUPON D'INSCRIPTION

Remplissez et retournez ce coupon à l'adresse indiquée. Vous recevrez, deux semaines avant la tenue de l'activité, une lettre de convocation précisant la date et l'endroit du cours. Vous devrez alors nous confirmer votre présence pour garantir votre place. Ces cours sont offerts gratuitement aux propriétaires de lots boisés grâce aux contributions des producteurs de bois et au soutien financier d'Emploi-Québec et des agences de mise en valeur de la forêt privée de Chaudière, des Appalaches et de l'Estrie.



### Rentabilité d'un boisé, 1 jour

semaine  fin de semaine

### Affûtage et entretien de la scie à chaîne, 1½ jour

semaine  fin de semaine

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tél. :

Paroisse du lot :

Retourner à :  
3500, 6<sup>e</sup> Avenue Ouest,  
Saint-Georges Qc G5Y 3Y9  
Télécopieur : 418 228-5800  
Courriel : apbb@globetrotter.net



**Association des  
propriétaires de  
boisés de la Beauce**

**Ensemble**  
pour une forêt d'avenir

## LE BULLETIN FORESTIER

Publié cinq (5) fois par an par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, avec la contribution du Fonds forestier de la Beauce.

**Responsable de la rédaction et coordination :**  
Michel Roy

**Collaborateurs :**  
Lise Guay  
Yvon Veilleux

**Infographie :**  
Réjean Giasson

**Impression :**  
L'Imprimerie Moderne de Beauce inc.

**Distribution :**  
Aux propriétaires de boisés privés de la région de la Beauce.

**Tirage :** 10 600 exemplaires

**Dépôt légal :** 2e trimestre 1986.

CONVENTION DE LA POSTE PUBLICATIONS N° 40052058.

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA À :

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE  
3500, 6<sup>e</sup> AVENUE,  
VILLE SAINT-GEORGES, QC G5Y 3Y9

Courriel :  
apbb@globetrotter.net



Sources mixtes  
Groupe de produits issus de forêts  
bien gérées et d'autres sources  
contrôlées

Cert no. SGS-COC-005329  
www.fsc.org  
© 1996 Forest Stewardship Council